

#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 06 octobre 2023 **VIA DOTELEC - S2LOW** 

025-212500565-20230925-D007245I0-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 10/10/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M.

Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31 ), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN,

Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER,

Etaient absents:

Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR.

Procurations de vote :

Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme

Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET:

11 - Programme d'alimentation "Mieux Manger" - Accord-cadre de fourniture de denrées

alimentaires - Lot « fruits et légumes 1ère gamme »

Délibération n° 2023/007245

# Programme d'alimentation "Mieux Manger" Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires Lot « fruits et légumes 1ère gamme »

Rapporteur: Mme Claudine CAULET, Adjointe

### Résumé:

Dans le cadre du groupement de commandes constitué de la Ville de Besançon et du C.C.A.S, pour la fourniture de denrées alimentaires, une nouvelle consultation a été lancée en 2022 afin d'établir un nouvel accord-cadre porté par la Ville de Besançon (service restauration de la Direction Éducation).

Cet accord-cadre a été conclu à compter du 15 décembre 2022 pour une durée d'un an, avec renouvellement possible sur 3 ans.

Les lots définis ont été retravaillés en tenant compte des objectifs de la loi Egalim.

Toutefois, le montant maximum d'une partie des lots n'a pas pu être correctement évalué lors de la rédaction de l'accord-cadre et notamment le lot 14 « Fruits et légumes 1ère gamme ».

En effet, les cours mondiaux des denrées alimentaires subissent depuis plus d'un an une très forte inflation ayant un impact fort sur le volume financier des achats alimentaires.

Cette évolution sans précédent n'était pas prévisible dans son ampleur, et n'a pas pu être anticipée lors de la rédaction, en mars-avril 2022, du cahier des charges et des autres pièces du marché de fourniture de denrées alimentaires.

A titre d'exemple, le lot 14 « Fruits et légumes 1 ère gamme » a subi 42% de hausse tarifaire en 9 mois

De plus, la politique de restauration de la collectivité a évolué depuis la publication du marché avec un effort conséquent consenti pour augmenter la part des achats bio et sous signe de qualité, se traduisant par une augmentation du budget 2023 alloué au Crédit Alimentation, de 13%.

Ces crédits supplémentaires ont été très majoritairement fléchés pour un passage des achats de fruits à 100% bio, et un développement important des achats de légumes bio, ce qui a donc un impact très important sur les lots de fruits et légumes frais, impactés également par la mise en œuvre du second repas végétarien hebdomadaire depuis septembre 2022.

Dans ce contexte, le lot 14 « Fruits et légumes 1ère gamme » a été relancé.

Il est donc sollicité l'autorisation de signer cet accord-cadre avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

### I - Le contexte

La Ville de Besançon et le CCAS ont constitué un groupement de commande permanent en 2019, afin de regrouper leurs achats en matière de denrées alimentaires.

Un précédent accord-cadre avait été passé et a permis aux deux collectivités de procéder à des achats respectifs de denrées destinées à la fabrication de repas.

Pour la Ville de Besançon, la cuisine municipale « les petits plats » produit chaque jour 5 500 repas en liaison chaude destinés à 51 restaurants scolaires et à 15 crèches, ainsi qu'aux centres de loisirs le mercredi et en périodes de vacances scolaires. Ainsi, environ 755 000 repas sont produits chaque année. Elle a vocation à offrir aux enfants une alimentation équilibrée dans une perspective de formation au goût et de découverte de l'art culinaire.

Pour le CCAS, la cuisine « Marulaz » produit chaque jour 350 repas, en liaison chaude également, à destination de 6 résidences autonomie pour personnes âgées, soit environ 95 000 repas par an.

Le montant annuel maximum du lot 14 « Fruits et légumes 1ère gamme » a rapidement été atteint dans le courant de l'année 2023 pour les raisons évoquées ci-avant.

Ce lot a ainsi fait l'objet d'une relance sur des bases modifiées (augmentation des montants minimum et maximum).

### II - Le projet

Dans le cadre de cette nouvelle consultation, le coordonnateur du groupement reste la Ville de Besançon. Les principales missions assurées par le coordonnateur ont été les suivantes : définition et recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, analyse des candidatures et des offres, signature et notification de l'accord-cadre aux titulaires. Chaque membre suivra l'exécution de cet accord-cadre à hauteur de ses besoins.

Aussi, et pour assurer la bonne marche des services de restauration des deux collectivités à partir de 2023, un nouvel appel d'offres ouvert pour la « Fourniture de denrées alimentaires au groupement de commandes Ville de Besançon / Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) » et correspondant au lot 14 « Fruits et légumes 1ère gamme » a été lancé en juin 2023. Cet appel d'offres est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le nouveau montant maximum sur sa durée totale, de ce lot est fixé à 845 000 € HT. Il s'agit d'un accord-cadre avec montants minimum et maximum, il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. L'accord-cadre prend la forme d'un accord-cadre multi-attributaires conclu avec trois titulaires maximum.

Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

Les marchés subséquents seront des marchés à bons de commande avec minimum et maximum en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Sa durée initiale sera de 3 mois, d'octobre 2023 au 31 décembre 2023, avec possibilité de reconduction tacite 3 fois 1 an (soit une durée maximale de 3 ans et 3 mois).

Le lot concerné est le suivant :

Lot	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
Lot 14	Fruits et légumes 1ère gamme	162 500 €	845 000 €

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	12 500,00 €	65 000,00 €
2	50 000,00 €	260 000,00 €
3	50 000,00 €	260 000,00 €
4	50 000,00 €	260 000,00 €
Total	162 500,00 €	845 000,00 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 08 septembre 2023 a attribué l'accordcadre aux 3 entreprises suivantes ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de choix pondérés énoncés dans les documents de la consultation :

- SARL Ets Aussert 25 rue Taguin 03000 MOULINS SUR ALLIER
- Pomona Terre Azur 3 avenue de Strasbourg 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
- Sapam Franche Comté 3 rue de l'Industrie 25480 PIREY

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux fruits et légumes 1ère gamme avec les trois entreprises attributaires retenues par la Commission d'Appel d'Offres pour des montants, sur la durée totale, de 162 500 € HT minimum et 845 000 € HT maximum.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 54

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Mme Elise AEBISCHER, Adjointe La Maire,

Pour extrait conforme,

Anne VIGNOT

<sup>\*</sup>Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.